

Cyril Marion, maire de L'Isle-d'Abeau : "Être en phase avec les besoins des habitants"

© Benoit Gillardeau - ville de L'Isle d'Abeau



L'Isle-d'Abeau lance une nouvelle offre de mutuelle communale, avec un nouveau prestataire, pour permettre aux habitants de couvrir leurs frais de santé.

Initialement, pourquoi avoir voulu lancer une mutuelle communale en 2020 ?

Cela faisait partie de nos engagements de campagne, dans notre programme des mesures à mettre en place dans les 100 premiers jours. Ce programme regroupait des mesures attendues par les citoyens, et il y avait notamment cette volonté de proposer une mutuelle santé aux citoyens. La mutuelle est obligatoire pour les personnes travaillant dans le secteur privé, mais pour toutes les autres, il n'y a pas de mutuelle ou alors à des coûts considérés comme importants. On parle des personnes âgées, des étudiants, des personnes sans emploi, mais aussi des personnes travaillant dans les structures publiques, les associations...

Cette nouvelle mutuelle vise-t-elle une catégorie de population en particulier ?

La mutuelle est accessible à tous, à tous les habitants de L'Isle-d'Abeau n'ayant pas de mutuelle ou souhaitant en changer. Mais c'est vrai que l'on s'est rendu compte, en organisation

des réunions d'information, que la cible, les personnes particulièrement intéressées étaient les personnes âgées.

Pourquoi avoir changé de partenaire mutuelle et quelles en seront les nouveautés ?

Au bout de quatre ans, on a constaté un essoufflement de ce dispositif, avec des prestations qui n'étaient pas assez satisfaisantes pour les citoyens. Nous avons aussi constaté des dysfonctionnements avec des rendez-vous non honorés, ce point sera amélioré avec la nouvelle mutuelle. La nouvelle offre sera plus performante et plus en phase avec les attentes des habitants, en termes de coût, de remboursement et de prestations. À nous ensuite d'évaluer, d'ici quelques temps, si la mutuelle est au niveau attendu. Il est important de pouvoir également évaluer les politiques publiques.

Propos recueillis par Raphaëlle Lavorel

Développer la santé

En décembre 2023, le Centre communal d'action sociale (CCAS) de L'Isle-d'Abeau a signé, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes, l'État et le Département de l'Isère, un contrat local de santé pour la période 2024-2029. Cinq grands axes d'actions ont été définis après un diagnostic mené sur la commune en 2022, et seront déclinés par les acteurs du territoire : accéder aux droits à l'offre de soins, renforcer et diversifier l'offre en santé mentale, encourager les habitudes et promouvoir un cadre de vie favorables à la santé et favoriser les parcours des publics dans leurs difficultés quotidiennes. La municipalité de L'Isle d'Abeau a aussi œuvré, récemment, pour l'installation de professionnels de santé dont la spécialité manquait à L'Isle-d'Abeau. Avec les efforts de la municipalité, cinq dentistes ont ainsi été installés dans la galerie commerciale Carrefour. La commune a également racheté des locaux dans le quartier Saint-Hubert pour permettre l'installation d'un psychomotricien.



© Ville de L'Isle-d'Abeau.